



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

procédures

Question écrite n° 82965

Texte de la question

M. Jean-Pierre Vigier attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice sur la proposition de loi tendant à modifier l'article 689-11 du code de procédure pénale relatif à la compétence territoriale du juge français concernant les infractions visées par le statut de la Cour pénale internationale. En effet cristallisant des enjeux fondamentaux pour notre droit, cette proposition n'a toujours pas été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale alors qu'elle a été déposée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République le 26 février 2013. En conséquence il lui demande quand ce texte sera à nouveau inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Vigier](#)

Circonscription : Haute-Loire (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82965

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4927

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)